



VILLE DE MONT-JOLI

LE *Murmure*

BULLETIN MUNICIPAL

Chaque goutte  
compte!

PAGE 3

Défi Pissenlit

PAGE 6

Feux extérieurs : la prudence s'impose

PAGE 9

## SOMMAIRE

- P.3** Chaque goutte compte!  
Périodes d'arrosage  
Trucs et conseils
- P.4** Parc du ruisseau Lebrun  
Projet de loi
- P.5** Village relais  
Plaintes et requêtes
- P.6** Défi Pissenlit  
Nettoyage du parc du  
ruisseau Lebrun
- P.7** Nouveau programme  
environnemental  
Liste des produits  
admissibles
- P.8** Ne prenez pas votre  
toilette pour une  
poubelle  
Jardins communautaires
- P.9** Feux extérieurs  
Nouvelle convention
- P.10** Capturez Mont-Joli  
en photos  
Clubs de lecture  
et d'écriture  
Polisson  
Spectacle
- P.11** Danse country  
Biblio en ligne  
Expo peinture  
Piscine

# LE MOT DU *maire*

D'entrée de jeu, je félicite, au nom de toute la municipalité, les lauréats des Prix du Mérite municipal et du Prix Robert-Dumais pour leur généreuse contribution à la qualité de vie de notre communauté. Ce sont Bernard Beaulieu, dans la catégorie citoyen, Marie-Ève Ross, dans la catégorie relève, la Télévision de La Mitis, dans la catégorie organisme communautaire et Jean Bélanger, récipiendaire du Prix Robert-Dumais.

Les lauréats du Mérite municipal sont des modèles inspirants, dont les actions contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie dans notre ville. Leur dévouement et leur passion sont une source d'inspiration pour nous tous, et je les remercie chaleureusement pour leur contribution précieuse.

### Environnement

Les citoyennes et citoyens qui participent au nettoyage du Parc du ruisseau Lebrun font également preuve d'un engagement admirable qui contribue à préserver la beauté naturelle de cet espace apprécié et fréquenté par de nombreux citoyens. Cette année, cette activité aura lieu le samedi 25 mai. D'avance, je remercie tous ceux et celles qui se joindront à ce mouvement en faveur de notre environnement.

Pour rester dans le thème, l'eau est une ressource précieuse, essentielle à notre vie quotidienne, à nos activités économiques, et à la santé de notre environnement. Chaque effort pour réduire notre consommation contribue à préserver cette ressource pour les générations futures.

En accord avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le Service des travaux publics a mis en place une série de mesures pour diminuer notre consommation d'eau. Compteurs d'eau dans les institutions, commerces et industries ainsi que dans les nouvelles constructions résidentielles, nouvelles périodes d'arrosage en 2023, activités de sensibilisation des citoyens par un employé de la division hygiène du milieu, etc. font notamment partie des mesures mises de l'avant et à venir pour réduire notre consommation.

### Développement résidentiel

Nous avons franchi une étape de plus dans le Développement Pelletier – Lebel avec l'adoption d'un règlement d'emprunt de 950 000 \$ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux. Le contrat a été accordé à la firme Stantec et cette dépense est prévue au budget 2024.

Toujours dans le secteur résidentiel, le Développement Beaupré sera avant longtemps complété. Plus des deux tiers des terrains ont trouvé preneurs.

Cela témoigne de la confiance des investisseurs dans notre communauté et de l'attrait de notre ville comme lieu de vie.

### Château Landry

Par ailleurs, je suis heureux de constater le regain d'activités à la maison de la culture Le Château Landry. Sous l'impulsion du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, spectacles et activités variées se sont ajoutés à l'offre de grande qualité du CLAC et complètent bien sa programmation. Je vous encourage vivement à participer à ces événements et à soutenir les artistes, qui font du Château Landry un lieu dynamique et animé au cœur du centre-ville.

Ensemble, continuons à travailler main dans la main pour faire de notre ville un endroit où il fait bon vivre, où chacun trouve sa place et où l'avenir est prometteur.

**Martin Soucy, maire**



# Chaque goutte compte!

La préservation de l'eau est un impératif incontournable de nos sociétés modernes. Chaque individu, chaque action, contribue à la sauvegarde de cette ressource précieuse. Des gestes simples, comme des douches plus courtes et la réparation des fuites, participent à une utilisation plus responsable de l'eau. Ces actions individuelles, bien que modestes en apparence, ont un impact significatif sur la préservation de cette ressource vitale.

Dans cette optique, la gestion de l'arrosage pendant la période estivale est également mise en avant. Les périodes d'arrosage ont été revues et ajustées l'an dernier pour minimiser le gaspillage tout en assurant l'efficacité. Pour garantir le respect de ces règles, un employé de la division hygiène du milieu du Service des travaux publics sensibilisera les citoyens à l'importance de la conservation de l'eau.

Cette initiative s'inscrit dans un ensemble de mesures adoptées par la Ville pour réduire la consommation d'eau.

Les statistiques récentes démontrent qu'il reste des progrès à réaliser. En effet, la consommation quotidienne par personne dépasse l'objectif fixé, atteignant 293 litres en 2023 contre un objectif de 220 litres par personne. Au total, la consommation annuelle dépasse 1,13 million de mètres cubes.

Pour améliorer cette situation, la Ville a décidé d'installer des compteurs d'eau dans toutes les nouvelles résidences. Cette mesure vise à établir une meilleure surveillance de la consommation d'eau résidentielle et à faciliter la détection et la réparation des fuites. De plus, la Ville prendra en charge les frais d'installation des compteurs d'eau pour les nouvelles constructions résidentielles.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, initiée par le gouvernement du Québec. Des compteurs d'eau ont déjà été installés dans les institutions, commerces et industries (ICI), et leur installation se poursuivra dans les semaines à venir. Les proprié-

taires ou gestionnaires des ICI concernés seront préalablement informés et recevront l'assistance nécessaire pour cette transition.

L'installation des compteurs d'eau dans les ICI est rendue obligatoire par une réglementation municipale, alignée sur les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Parallèlement à ces mesures, la Ville s'engage à maintenir la santé de son réseau de distribution d'eau. Des travaux de renouvellement des conduites de distribution seront notamment entrepris afin d'assurer la pérennité et l'efficacité du système.

En conclusion, la préservation de l'eau est une responsabilité collective. À travers des actions individuelles et des initiatives publiques, il est possible de réduire notre consommation d'eau tout en assurant une gestion efficace et durable de cette ressource essentielle.

## PÉRIODES D'ARROSAGE

En 2023, des modifications ont été apportées à la réglementation sur la gestion des eaux dont la principale touche les périodes d'arrosage. Ces dernières sont maintenant permises entre 19 h 00 et 23 h 00 pour tout immeuble situé dans les secteurs mentionnés ci-dessous, selon l'horaire suivant:

**Lundi : District 1**  
**Mardi : District 2**  
**Mercredi : District 3**  
**Jeudi : District 4**  
**Vendredi : District 5**  
**Samedi : District 6**

L'arrosage est interdit le dimanche. Il est également interdit à toute personne de procéder à l'arrosage de telle sorte que l'eau provenant de l'arrosage ruisselle ou soit projetée dans la rue ou sur les propriétés adjacentes.

## TRUCS ET CONSEILS

Voici quelques trucs et conseils pratiques pour économiser l'eau au quotidien :

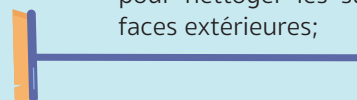


Fermez le robinet d'eau pendant que vous vous brossez les dents, vous rasez ou vous lavez les mains et le visage (vous économiserez ainsi jusqu'à 12 litres d'eau chaque minute);



Collectez l'eau de pluie pour arroser vos plantes;

Utilisez un balai plutôt qu'un tuyau d'arrosage pour nettoyer les surfaces extérieures;



Optez pour des équipements ménagers économes en eau;

Installez des dispositifs de réduction de débit sur les robinets et les pommes de douche;



Remplacez vos toilettes par des toilettes de 6 litres et moins (vous économiserez ainsi 66% d'eau par jour);



Privilégiez les plantes indigènes et résistantes à la sécheresse dans votre jardin.

## PROJET DE LOI POUR PROTÉGER LES ÉLUS MUNICIPAUX

Le Projet de loi 57 déposé par la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, le 11 avril dernier, vise à protéger les élus municipaux et à garantir un environnement de travail respectueux.

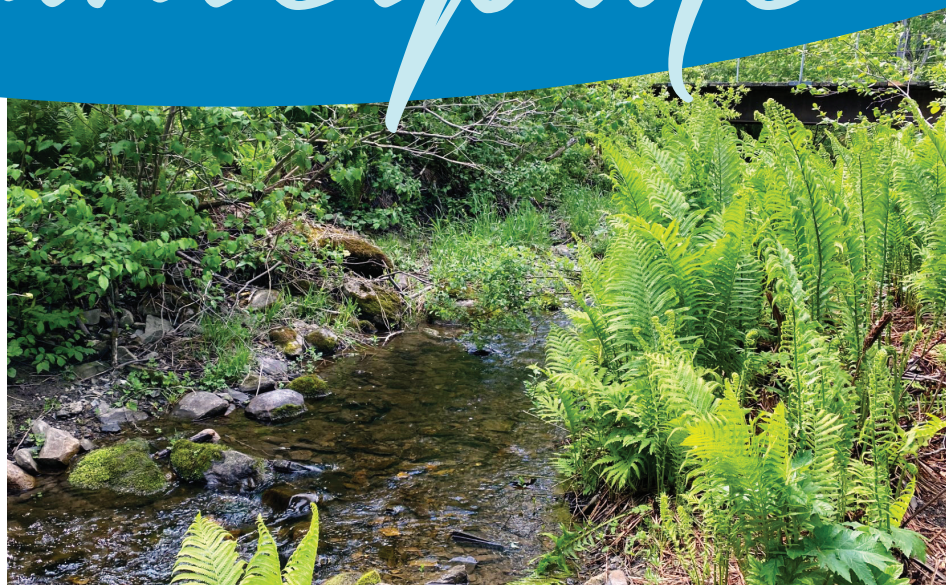
Face à une montée des incivilités envers les élus, le gouvernement Legault souhaite mettre en place des mesures pour contrer ces comportements.

Le projet de loi introduit deux nouvelles infractions pénales : une première, avec des amendes de 500 \$ à 1 500 \$, pour sanctionner ceux qui entravent le travail des élus par la menace, l'intimidation ou le harcèlement ; et une seconde, avec des amendes de 50 \$ à 500 \$, pour perturber le déroulement des séances du conseil municipal.

Cette initiative vise à favoriser une meilleure démocratie municipale, notamment en vue des élections de 2025, où plus de 1 100 municipalités au Québec devront pourvoir environ 8 000 postes d'élus.



La ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest.



Le 25 mai, faites votre part pour votre parc en participant à l'activité de nettoyage. Rendez-vous dès 9 h 00. Gants et seaux fournis

## ON MEUBLE LE PARC DU RUISSEAU LEBRUN!

Espace vert très apprécié par la population, le Parc du ruisseau Lebrun sera encore enrichi cet été grâce à l'ajout d'un nouveau mobilier urbain. L'expérience s'en trouvera encore plus agréable pour tous ceux et celles qui fréquentent le parc.

Parmi les nouvelles installations, les résidents pourront bientôt profiter de bancs multifonction pour prendre une pause bien sûr mais aussi pour la pratique d'exercices. Des bancs d'exercice sans dossier seront également mis en place pour des séances d'entraînement en plein air dans un cadre paisible et inspirant.

### Environnement

Deux panneaux descriptifs seront installés à proximité de ces bancs pour décrire les possibilités d'exercices. Des tables urbaines offriront un espace convivial pour les pique-niques en famille ou entre amis.

Dans le droit fil de notre politique environnementale, un collecteur trois voies sera également installé dans l'entrée du parc afin d'encourager le tri sélectif

des déchets et les pratiques écoresponsables.

Ces nouvelles installations s'inscrivent dans la continuité des améliorations apportées au Parc du ruisseau Lebrun au cours des dernières années. L'élargissement des sentiers a permis d'offrir plus d'espace pour la promenade et les activités en plein air, tandis que l'ajout d'un bloc sanitaire a amélioré le confort et la commodité des visiteurs.

### Havre naturel

Apprécié aussi bien en hiver qu'en été, notre parc est un lieu de rendez-vous incontournable pour les amateurs de plein air. Que ce soit pour le ski de fond, la raquette ou simplement une agréable promenade au cœur de la nature, chacun trouve son bonheur dans ce havre naturel en retrait de l'agitation de la rue.

Ainsi, avec ces nouveaux ajouts, le Parc du ruisseau Lebrun continue de se renouveler et de s'améliorer, tout en restant fidèle à son essence naturelle et à sa vocation de rassemblement communautaire.

## LE RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS S'AGRANDIT

La Fédération des Villages-relais s'engage constamment à élargir son réseau afin de couvrir toutes les régions du Québec. Récemment, la Ville de Senneterre est devenue le dernier ajout de la région de l'Abitibi-Témiscamingue à rejoindre les rangs des 48 membres dynamiques de ce réseau, dont fait partie la Ville de Mont-Joli.

Ces municipalités, de moins de 10 000 habitants, sont reconnues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour offrir une variété de services avec le soutien de leurs commerçants, tout en assurant des arrêts plaisants et sécuritaires.

Au-delà de leurs services, les Villages-relais proposent une gamme d'attractions touristiques, culturelles et naturelles, ainsi que des installations de qualité et un environnement qui leur est propre. Cette offre invite les visiteurs à prolonger leur séjour dans nos régions. Par leur rôle de havre de sécurité et de promoteurs de la diversité touristique,

les Villages-relais contribuent à enrichir les expériences des visiteurs au Québec.

Actuellement, seize régions du Québec bénéficient des services offerts par le réseau des Villages-relais.



Mont-Joli fait partie du réseau des Villages-relais qui offrent un lieu sûr et sécuritaire pour les visiteurs.

## FAITES-NOUS PART DE VOS PRÉOCCUPATIONS

Si vous voulez exprimer une insatisfaction concernant une situation particulière ou si vous avez besoin d'informations sur un sujet spécifique, n'hésitez pas à remplir notre formulaire de plainte ou de requête sur le site de la Ville, sous l'onglet Service aux citoyens, section Greffe et communications. Vos commentaires sont précieux pour nous aider à améliorer nos services et à répondre efficacement à vos besoins.

Veillez noter que toutes les demandes soumises en ligne seront traitées pendant nos heures de bureau, du lundi au jeudi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi. Assurez-vous de remplir correctement toutes les sections du formulaire.

Nous sommes là pour vous aider et pour garantir que vos préoccupations soient traitées de manière appropriée. Merci de votre collaboration et de votre engagement envers nos services.

## VOS CONSEILLERS



**Gilles Lavoie**

District 1

Conseiller1villemj@gmail.com



**Annie Blais**

District 2

Conseiller2villemj@gmail.com



**Robin Guy**

District 3

Conseiller3villemj@gmail.com



**Jean-Pierre Labonté**

District 4

Conseiller4villemj@gmail.com



**Alain Thibault**

District 5

Conseiller5villemj@gmail.com



**Denis Dubé**

District 6

Conseiller6villemj@gmail.com

# environnement

## DÉFI PISSENLIT

Le mois de mai est une période dédiée au Défi Pissenlits, une initiative récurrente depuis 2021, soutenue par la Ville pour sensibiliser à l'importance des pollinisateurs, notamment les abeilles, dans l'écosystème.

Lancée par Miel & Co, deux apiculteurs de Portneuf, cette campagne encourage les citoyens à laisser pousser les pissenlits sur leur pelouse tout au long du mois. En effet, les abeilles, en déclin, bénéficient du pollen et du nectar fournis par ces fleurs jaunes, cruciaux pour leur survie.

La participation à ce défi est simple : ne pas arracher les pissenlits et ainsi fournir une source de nourriture aux pol-

linisateurs. La municipalité elle-même s'engage en laissant une partie de ses espaces verts couverts de ces fleurs.



Défi relevé pour ce bel espace situé près de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

## NETTOYAGE DU PARC DU RUISSEAU LEBRUN

Comme par les années passées, nous faisons appel aux citoyens et citoyennes pour participer bénévolement au nettoyage du Parc du ruisseau Lebrun, un site apprécié et fréquenté par plusieurs d'entre vous.

Cette activité, qui aura lieu le samedi 25 mai à 9 h 00, s'inscrit dans le cadre plus large du nettoyage des berges, des sentiers et des fossés en bordure de La Mitis.

Depuis 2020, ce grand nettoyage printanier a permis de collecter une quantité considérable de déchets, atteignant 5 726 kilogrammes. Cette entreprise environnementale, à laquelle ont participé depuis 4 ans près de 600 bénévoles enthousiastes, a pour toile de fond la journée des océans et la Mission 1 000 tonnes.

Gants et seaux sont fournis aux bénévoles. Ce sera suivi d'un dîner festif

offert à tous les bénévoles au pavillon du Parc de la rivière Mitis.

Jeunesse Maritime du St-Laurent, l'Organisation bleue, les Jardins de Métis, le Parc régional de la rivière Mitis, le Parc de la rivière Mitis, Loisir et Sport

Bas-Saint-Laurent et ÉCO Mitis encouragent chacun à apporter sa contribution à la préservation de l'environnement local. Chaque petit geste compte dans la préservation de la beauté de notre environnement.



Bon an, mal an, on trouve de tout lors des activités de nettoyage printanier au Parc du ruisseau Lebrun.

## NOUVEAU PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

La Ville de Mont-Joli a lancé plus tôt en avril un nouveau programme visant à promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables dans le cadre de ses efforts pour favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement. Cette initiative, lancée en 2021 et récemment améliorée, offre un soutien financier aux résidents pour l'achat ou la location de divers produits réutilisables, notamment les articles pour enfants et les produits d'hygiène féminine.

Ce programme étendu permettra aux résidents de bénéficier d'une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 50 % du coût d'achat ou de location des produits réutilisables, avec un plafond maximal de 200 \$ par personne résidente. L'objectif est de rendre ces produits plus accessibles et d'encourager leur utilisation

au sein de la communauté, dans le cadre des efforts de la Ville pour promouvoir la durabilité environnementale et le bien-être des citoyens.

Pour être admissible au programme, les résidents doivent être domiciliés à Mont-Joli et respecter certaines conditions liées à l'achat ou à la location des produits réutilisables. De plus, des mesures sont mises en place pour favoriser les commerces québécois dans le cadre de ce programme.

Les résidents intéressés sont invités à soumettre leur demande auprès du Service des finances de la Ville en fournissant les documents requis, tels que la preuve de résidence et les justificatifs d'achat ou de location des produits.



## LISTE DES PRODUITS RÉUTILISABLES ADMISSIBLES

### Produits réutilisables liés aux enfants :

- Couche complète pour enfant
- Couche à poche
- Couche plate
- Insert absorbant
- Couche de piscine ou couche maillot
- Compresse d'allaitement
- Culotte absorbante ou culotte d'entraînement

### Produits d'hygiène féminine réutilisables :

- Coupe menstruelle
- Culotte absorbante
- Serviette hygiénique
- Protège dessous
- Applicateur de tampon
- Éponge naturelle ou synthétique

### Autres produits réutilisables :

- Lingette
- Tampon démaquillant
- Couche pour adulte
- Sous-vêtement pour l'incontinence
- Papier hygiénique lavable
- Bidet (appareil seulement)
- Sac imperméables pour le transport des produits d'hygiène réutilisables souillés, qu'ils soient liés aux enfants, à l'hygiène féminine ou tout autre produit admissible

## NE PRENEZ PAS VOTRE TOILETTE POUR UNE POUBELLE

La Ville fait appel à la collaboration des citoyens pour ne pas jeter divers objets et substances dans les toilettes. Les effets néfastes de cette pratique sur l'environnement et les infrastructures municipales entraînent des coûts importants.

Parmi les articles à ne jamais jeter dans les toilettes, figurent les lingettes jetables, les tampons, les serviettes hygiéniques, les couches, les cure-oreilles, les cheveux, la soie dentaire, les préservatifs, les restes d'aliments, la graisse et l'huile de cuisson. Les toilettes sont conçues uniquement pour traiter les déchets humains et le papier hygiénique.

Les déchets non adaptés jetés dans les toilettes peuvent entraîner des refoulements d'égout dans les domiciles, endommager les équipements et causer des déversements d'eaux usées dans les cours d'eau.

Il est recommandé de se débarrasser des déchets liquides, comme les huiles de cuisine, de manière responsable en utilisant des essuie-tout ou des contenants en carton pour les collecter, puis de les placer dans le bac brun.

Les médicaments et les matières dangereuses ne doivent jamais être jetés dans les toilettes, car ils peuvent contaminer les sources d'eau potable et avoir des

répercussions néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

Le directeur du Service des travaux publics, Philippe Marin, souligne que la gestion de cette problématique représente un coût financier significatif pour la Ville, en obstruant les canalisations et en exigeant temps et argent pour le nettoyage. Il appelle à une prise de conscience individuelle et collective pour préserver les infrastructures et l'environnement.

La Ville sollicite ainsi la collaboration de chaque citoyen pour adopter de bonnes pratiques et éviter de transformer les toilettes en poubelles.

## LES BIENFAITS DU JARDINAGE COMMUNAUTAIRE

Les Jardins communautaires Le Petit Plantarium offrent la chance aux résidents de Mont-Joli de s'impliquer dans une activité de jardinage enrichissante à un prix abordable.

Depuis sa création en 1994, l'organisation a considérablement élargi ses activités, passant de dix parcelles de jardinage sur un seul site à soixante-dix parcelles réparties sur deux sites différents (derrière le Centre de formation des adultes et à l'entrée du Parc du ruisseau Lebrun). Chaque parcelle, d'une superficie d'environ 225 pieds carrés, est louée à un tarif modique de 25 \$, et les participants bénéficient de l'accès à des outils à main ainsi qu'à des bacs surélevés adaptés aux besoins spécifiques de jardinage.

En échange de ces avantages, les membres s'engagent à fournir cinq heures de bénévolat par an pour l'entre-

tien des jardins, ce qui favorise un sens de la communauté et encourage l'interaction sociale. Le jardinage communautaire est reconnu pour ses nombreux bienfaits, notamment le renforcement des liens intergénérationnels, le partage de connaissances horticoles et la création d'amitiés. Les aînés trouvent dans

cette activité une opportunité de rester actifs tout en profitant de la nature et en échangeant avec d'autres passionnés de jardinage.

### Pour information :

Christine Rioux au 418 775-7015



Les citoyennes et citoyens peuvent louer un jardinet dans l'un des deux sites du Petit Plantarium.



# sécurité incendie

## FEUX EXTÉRIEURS : LA PRUDENCE S'IMPOSE

Avec le retour des beaux jours revient aussi le plaisir de se retrouver autour d'un feu extérieur. Le Service incendie de la région de Mont-Joli vous rappelle quelques consignes à suivre en tout temps pour éviter des incidents malheureux.

### En zone urbaine

- Obligation de foyer extérieur conforme;
- Conformité des foyers extérieurs : en brique, en métal ou en pierre avec pare-étincelles muni d'un trou de 1 centimètre maximum sur tous les côtés incluant la porte;
- Le foyer doit être installé sur une surface incombustible telle du sable, du gravier, du ciment ou toute autre

matière semblable, à quatre mètres de tout bâtiment ou matériaux combustibles et à 3 mètres des lignes de propriété;

- Il est permis de faire brûler du bois naturel seulement. Les déchets doivent être disposés à l'écocentre de La Mitis, 428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli;
- Surveillance constante;
- S'assurer d'être en mesure de procéder à l'extinction du feu en tout temps au moyen d'un boyau d'arrosage, d'un seau d'eau, d'un extincteur, etc.

Pour obtenir un permis de brûlage ou pour toute information concernant les feux extérieurs, contactez le service de prévention du Service incendie de la région de Mont-Joli au 418 775-7285,

poste 2104 ou consultez le site web sous l'onglet Services aux citoyens, section Sécurité incendie.



Le retour du beau temps marque aussi le retour des feux extérieurs.

## NOUVELLE CONVENTION DE 7 ANS ENTRE LA VILLE ET LES POMPIERS

Les représentants de la Ville de Mont-Joli et du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Mont-Joli, ont procédé à la signature de la nouvelle convention collective de 7 ans, plus tôt en avril.

Parmi les principaux points de cette entente, on note une augmentation salariale de 19 % étalée sur la durée de la convention collective. Cette hausse est rétroactive à l'année 2023.

Le maire de la Ville de Mont-Joli, Martin Soucy, et ses collègues du Regroupement incendie de la région de Mont-Joli, les maires de Sainte-Flavie et de Saint-Joseph-de-Lepage, Jean-François Fortin et Magella Roussel, ont salué le travail des pompiers « qui assurent la sécurité de nos concitoyens. Votre engagement indéfectible envers la protection

et la sécurité de nos communautés sont admirables » a indiqué M. Soucy.



Les pompiers entourés des maires Soucy, Fortin et Roussel ainsi que des conseillers municipaux Denis Dubé, Robin Guy, Annie Blais, Gilles Lavoie, et Jean-Pierre Labonté et des directeurs Joël Harrison, Robert Roger (service incendie), Marie-Hélène Gauthier (ressources humaines) et du conseiller syndical, Jean-François Haineault.

# loisirs et culture

## POLISSON AU CHÂTEAU LANDRY

Après Julep Julep, c'est au tour du groupe rimouskois Polisson de s'amener au Château Landry le vendredi 24 mai en soirée pour un spectacle aux accents de funk jazz.

Le groupe composé de Joseph Rocheteau (batterie), Sébastien Landry (saxophone), Félix Gabriel (guitare) et Gab Toupin (basse), a notamment participé en 2023 au Festi-jazz de Rimouski.

Surveillez les détails à venir très bientôt, entre autres, sur notre page Facebook, notre site web et Voilà.



## MUSIQUE LATINE POUR UN AVANT-GOÛT DE L'ÉTÉ!

Le 7 juin, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire présente un spectacle de Juan Sebastian Larobina au Château Landry.

Juan Sebastian Larobina est un multi-instrumentiste passionné par la musique du monde et spécialisé dans la musique latine. Ce ne sera pas son premier passage au Château Landry où il s'est déjà produit à l'initiative du CLAC.

Par ailleurs, ce sera le retour des spectacles jeunesse et des Mardis musicaux le 2 et le 9 juillet à l'Amphithéâtre Desjardins dans le premier cas et au Château Landry dans le second. Une belle programmation est en préparation.

## CAPTUREZ MONT-JOLI EN PHOTOS

Il est toujours temps de participer à notre concours de photo en vue d'illustrer le calendrier municipal 2025.

Les participants doivent être résidents de la ville et peuvent soumettre jusqu'à quatre photos, soit une par saison. Les photos doivent être en format paysage, haute résolution et en couleur, prises dans des endroits facilement reconnaissables de Mont-Joli.

Les participants doivent identifier leurs photos par un titre, joindre leurs coordonnées et les faire parvenir à l'adresse: [communicationsmj@ville.mont-joli.qc.ca](mailto:communicationsmj@ville.mont-joli.qc.ca)

Un jury évaluera les photos selon l'originalité, la qualité et la représentation des saisons. Un total de treize photos sera

sélectionné pour illustrer la couverture et les 12 mois du calendrier. Les lauréats des trois premiers prix recevront respectivement 150 \$, 100 \$ et 50 \$. Les auteurs des dix autres photos sélectionnées recevront un billet-cadeau de la Chambre de commerce et industrie de la région de Mont-Joli-Mitis d'une valeur de 25 \$.

Les gagnants seront annoncés lors d'un événement en novembre à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, avec une exposition des photos gagnantes et la distribution du calendrier en décembre. Le concours se clôture le 29 septembre 2024.

Le concours est ouvert à tous, amateurs et professionnels.



Une des photos primées en 2023 pour le calendrier 2024. Il s'agit d'une photo de M. Nelson Banville.

## CLUBS DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

Les rencontres du club de lecture et du club d'écriture prendront fin, dans l'ordre, en juin et en mai pour la pause estivale. La dernière rencontre du club de lecture aura lieu le lundi 3 juin et celle du club d'écriture, le dimanche 19 mai.

Même si vous n'y avez jamais assisté, vous pouvez participer aux dernières

rencontres. Cela vous donnera un avant-goût de leur fonctionnement, et qui sait si vous ne voudrez pas adhérer à l'un des deux clubs ou même aux deux à compter de septembre prochain.

Les rencontres ont lieu à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

# loisirs et culture

## DENISE PLANTE EXPOSE À LA BIBLIOTHÈQUE

Jusqu'au 25 mai, l'artiste Denise Plante expose ses toiles à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

Native de Sainte-Angèle-de-Mérici, madame Plante demeure maintenant à Les Hauteurs où elle s'inspire de ses grands espaces et de la nature pour créer ses tableaux. L'artiste a découvert la peinture en 1990 auprès de René Tardif, un peintre des bois et des grands espaces.

Le professeur-artiste a su communiquer à son élève le respect de la nature et l'amour pour la beauté qui nous environne. « Ma source d'inspiration est la nature, elle me permet de faire danser mes pinceaux, de m'amuser avec les couleurs et de peindre la magie de l'huile. Ma palette incite à la nuance, à la rêve-

rie et à la simplicité » souligne Denise Plante.

On peut visiter cette exposition aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.



Cette peinture fait partie des œuvres exposées jusqu'au 25 mai dans le hall d'entrée de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

## ON PLONGE DANS UNE NOUVELLE SESSION!

la Piscine Gervais-Rioux se tiendra du 10 au 14 juin pour les adultes et du 11 au 14 juin pour les enfants. Le début de la session aura lieu le 25 juin.

Idéalement, on s'inscrit en ligne, le moment venu, par le biais de la plateforme Sport-Plus sur notre site web en se ren-

dant sous l'onglet Loisirs et culture, section Piscine Gervais-Rioux.

Autrement, on peut s'inscrire par téléphone au 418 775-7285, poste 2172 ou directement au Service des loisirs, 300, avenue du Sanatorium.



Une nouvelle session de cours débutera le 25 juin à la Piscine Gervais-Rioux.

## CE SOIR, ON DANSE!

Retour des soirées de danse contry du 8 juillet au 19 août dans le stationnement de l'Amphithéâtre Desjardins. Les soirées animées par Carmain Laporte du groupe de danse country de La Mitis se tiendront tous les lundis, de 19 h 00 à 20 h 30.

## NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE

Grâce à son offre en ligne BibliMags, la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers offre gratuitement l'accès à plus de 7 000 magazines, des plus populaires aux plus spécialisés dans de nombreuses catégories : culture, loisirs, mode, bien-être, santé, ados, sports, célébrités, histoire, voyage, revues, nature, etc.

L'offre en ligne s'enrichit constamment. Trois nouvelles publications de l'éditeur québécois Orinha Média viennent de s'ajouter à l'offre de BibliMags, soit les magazines Nature sauvage, KMagetGéo Plein Air.

On trouve également sur BibliMags des magazines jeunesse comme ceux de Bayard ainsi qu'une belle offre de bandes dessinées et mangas. Il n'y a pas de limites d'exemplaires. Donc tous les jeunes peuvent facilement lire le même magazine ou la même BD.

Les publications peuvent être consultées sur téléphone et tablette avec l'application mobile ainsi que sur le web.

### Prêt numérique

Même chose pour le livre numérique où les nouveautés québécoises et étrangères s'ajoutent régulièrement à l'offre en ligne.

Plus d'infos en vous rendant sur le site de la Ville sous l'onglet Loisirs et culture, section Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.



40, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Mont-Joli (Québec) G5H 1W8  
418 775-7285, poste 2100

**Travaux publics**  
418 775-7285, poste 2160

[www.ville.mont-joli.qc.ca](http://www.ville.mont-joli.qc.ca)